



Changement d'auto école possible et remboursement ?

Par **Denis34**, le **25/03/2011** à **22:04**

Bonjour,

Ayant déménagé d'Agde il y a un an pour venir sur Mèze, et souhaitant passer mon permis de conduire, je me suis inscrit à l'Auto-Ecole la plus proche de mon nouveau domicile. Depuis cette inscription et commençant à avoir quelques contacts, bien d'écho peu valorisant sur cette Auto-Ecole me sont parvenus. De plus en interrogeant nombre de personnes inscrites dans cet établissement, les délais semblent longs, très longs. On m'a conseillé une autre Auto-École en centre ville (dont je n'avais nullement la connaissance) avec de bien meilleurs résultats. Pour l'heure, je n'ai réalisé que deux séances de codes (2 x 40 questions) depuis fin janvier dernier et aucune connaissance de l'évaluation n'est prise par les moniteurs expliquant peut être la mauvaise réputation de cette établissement.

Ma question est simple : puis-je changer d'Auto-École et récupérer les 920 € qu'ils se sont empressés d'encaisser afin de pouvoir financer mon permis de conduire à l'Auto-Ecole du centre ville en sachant que j'ai participé à deux leçons uniquement.

Dans les conditions générales il est stipulé qu'en dehors de cas de force majeure, nul remboursement ne sera effectué. Réponse facile me direz-vous peut être, mais en aucune manière cet élément n'a été mentionné ou même conseillé de prendre connaissance lors de la signature.

De plus, sur le contrat que j'ai signé, l'établissement d'enseignement de la conduite est stipulé être une Auto-Ecole situé à Mireval et non pas à Mèze. Idem pour la signature qui à été conclue soit disant à Mireval.

Lors de mon inscription il était conclu que la formation au permis de conduire était de qualité, rapide si assiduité et suivi. Sauf que c'est tout le contraire, la plupart des élèves sont toujours aux leçons de code depuis des mois (5 mois pour le plus chanceux), avec aucun suivi fait en prouvant que mon moniteur n'a même pas connaissance des résultats obtenus lors de mes deux premières leçons de code.

Merci par avance de bien vouloir m'éclairer s'il est possible d'être intégralement remboursé ou, en cas contraire, s'il y a des recours voire en cas de litige qui contacter.

Bien cordialement.